ATTESTATION DE RESERVATION

Je soussigné,

Madame France Moulherat

Elevage Dame Vanoise Peint la Bohème

3, montée de la Paroche 01700 Saint-Maurice de Beynost

Téléphone : 0676290378 / 0984097895

Email : moulherat@yahoo.fr

Par la présente, confirmons la réservation sur la portée :

R’mione du Clos de Seawind. X Okapi de l’Oustaou de Sandy….

Pour 1 chiot : …. Mâle …. Femelle.

Race : Colley poils longs, Couleur :………………................................................

Né(e) le..........................., et disponible aux alentours du ……………………………...

Prix :1500 Euros TTC

Le chiot/chien sera : 0 pucé 0 vacciné 0 inscrit au LOF (provisoire)

Au profit de l’acquéreur désigné ci-dessous

NOM : ………………………………………………………..

PRENOM : ………………………………………………………..

ADRESSE : ……………………………………………………….

 ……………………………………………………….

 ……………………………………………………….

TEL ……………………………………………………….

MAIL ……………………………………………………….

La réservation définitive est réalisée à la suite de la réception et encaissement de votre virement/chèque de banque d’un montant de 300…€, représentant les arrhes confirmant votre appel téléphonique pour le choix du chiot désigné si dessus.

Ces arrhes sont acquises au vendeur en cas de désistement par l’acheteur.

Si le chiot ne pouvait être livré pour quelques raisons que ce soit, les arrhes seront transférées sur l'achat d'un chiot sur la portée suivante voir remboursées en cas d’impossibilité.

FAIT à Saint-Maurice de Beynost

LE …………………………………………. LE ………………………………………….

Le vendeur l’acquéreur

Définition des arrhes : somme versée par l’acheteur en échange d’une réservation accordée par le vendeur sur une commande. L’acheteur peut renoncer à la vente. Il perd alors le montant des arrhes. De même, le vendeur peut se dégager de sa réservation en restituant le double des arrhes versées par l’acheteur.

NB : le versement des arrhes vaut pour réservation. Sans retour de ce document sous 10 jours ou courrier ou mail, celui-ci est considéré comme accepté en l’état.

Le contrat de cession sera signé à la livraison du chiot / chien.